Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260320-39_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 3-2026
Délibération : 39-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 mars 2026 à 18 h 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le quinze mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
Pouvoirs : 1

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia, LANOE Rudy, RIO Letitia, GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne RACOUET Philippe, ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absent excusé : MACE Laétitia (donne pouvoir à BOULU DUGUE Céline)

Secrétaire de séance : LEMIERRE Jim

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : **19**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Total pour le nombre de suffrages exprimés : **19**

Majorité absolue : **10**

A obtenu :
– Monsieur Loïc BALAC avec 19 voix. Il a obtenu la majorité absolue et a été proclamé maire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260320-39_2026-DE

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 20 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.